



Synthèse des entretiens bilatéraux du 30 avril 2009

Conclusions sur la faisabilité du transfert des bonnes pratiques

Région importatrice : Belgique/Flandres orientales
Bonne(s) pratique(s) envisagée(s) pour un transfert :
- Opération de développement rural –
Région(s) exportatrice(s) : Belgique/Wallonie
- NERA (New rural strategy for Andalusia) –
Région(s) exportatrice(s) : Espagne / Andalousie

A/ la région importatrice

Contexte général :

La région flamande bénéficie depuis environ 5 ans d'un Ministre pour le développement rural. Toutefois, la stratégie de développement rural ne repose pas encore sur des bases très solides. Le développement territorial se base en effet principalement sur une logique de projet à court terme sans vision multisectorielle à moyen et long terme. L'intercommunalité se limite principalement pour l'instant à des préoccupations techniques : eau, assainissement, ordures ménagères...

La région a adopté un programme de développement rural (dans le cadre de la politique européenne de développement rural) et a sélectionné 10 GAL porteur localement d'une stratégie locale de développement.

C'est dans ce contexte, que la province de Flandres orientales s'interroge sur la manière dont elle pourrait intervenir pour soutenir et encourager la mise en place d'une stratégie rurale à l'échelle de la région basée sur des territoires de projets. Elle souligne également les limites financière auxquelles elle est confrontée. Elle peut cofinancer uniquement les projets bénéficiant de fonds européens.

B/ la (les) bonne(s) pratique(s)

Rappel des éléments importants pour la mise en œuvre de la (ou des) bonne(s) pratique(s)

ODR :

- *formation pour améliorer les compétences de l'ingénierie*
- *portage politique de la démarche*
- *partenariat public/privé multisectoriel*
- *démocratie participative avec participation des habitants*

NERA :

- mise en place d'instances de pilotage et d'animation aux différents échelons territoriaux

- territoires organisés autour d'une stratégie impliquant les acteurs multisectoriels : approche bottom-up
- mobilisation d'un accompagnement externe logistique et spécialiste de l'aménagement du territoire
- la mobilisation de l'université de Cordoue en vue de définir la méthodologie et de coordonner les démarches dans les différents départements. Ce rôle est essentiel dans la bonne mise en œuvre de cette pratique, compte tenu des différents échelons territoriaux impliqués.

C/ Adéquation entre bonne(s) pratique(s) identifiée(s) et contexte local

ODR :

La province de Flandres orientales n'en est qu'au début de sa réflexion. A ce stade plusieurs freins existent quant à un transfert potentiel :

- absence de budget de la province dédié au développement rural en dehors du cofinancement de projets européens
- intérêt pour la bonne pratique wallonne et volonté de mettre en œuvre une démarche similaire basés uniquement sur un technicien : pas de portage politique pour l'instant, semble-t-il...
- intercommunalité faiblement développée

Une telle démarche participative contribuerait à une première structuration du territoire en matière de développement rural. Toutefois, sans budget dédié ni portage politique, il paraît difficile de transférer une telle démarche.

La province de Flandres orientales pourrait (et c'est ce qu'elle évoque) s'appuyer sur les GAL pour lancer la démarche.

NERA :

Au-delà des freins identifiés ci-dessus, la Région de Flandres orientales bénéficie toutefois de la présence de l'Université de Gant, très mobilisée sur la coopération européenne et ayant déjà travaillé avec la région d'Andalousie. La mobilisation de cet acteur serait donc relativement aisée.

Via les GAL existants, la population pourrait être également sensibilisée.

D/ Perspectives auxquelles le transfert de la (des) bonne(s) pratique(s) pourrait conduire

- un début de structuration du territoire via le développement et le renforcement de l'intercommunalité
- l'élaboration d'une stratégie territoriale avec une participation des différents échelons : région, province, intercommunalités et communes

E/ Le soutien que la région exportatrice (et/ou le porteur de projet) sera à même d'apporter

A valider avec sa structure, mais a priori, la région exportatrice de Wallonie serait prête à :

- venir témoigner de cette expérience aux acteurs de la province de Flandres orientales
- accueillir une délégation de Flandres pour leur montrer des réalisations concrètes, résultats de cette démarche territoriale

La région exportatrice d'Andalousie à :

- échanger téléphoniquement sur ce projet
- accueillir la région de Flandres orientales.

F/ Conclusion : feuille de route du transfert

Comme indiqué ci-dessus, la région des Flandres orientales engage une réflexion sur la manière dont la province peut contribuer à la structuration des territoires et à une véritable stratégie territoriale de développement rural. Elle a donc souhaité rencontrer la Wallonie et l'Andalousie, non pas pour transférer telles quelles les bonnes pratiques mais pour en tirer des éléments méthodologiques et les recommandations de régions plus avancées dans ces démarches.

Avec la Wallonie :

La prochaine étape envisagée pourrait être une visite de la délégation de Flandres en Belgique. Celle-ci serait principalement destinée aux GAL de Flandres sur lesquels la province souhaite s'appuyer pour initier une telle démarche territoriale. Elle pourrait être programmée au printemps 2010. Le thème de la gouvernance des communes intéresserait particulièrement la province.

Avec l'Andalousie :

La région d'Andalousie a laissé un PowerPoint détaillé présentant la démarche et son bilan. Elle a par ailleurs transmis deux vidéos pour compléter.

Une conférence téléphonique en anglais est envisagée avec la région espagnole. Pour cela, les Flandres orientales envisagent de mobiliser des acteurs à impliquer dans la démarche et notamment l'Université de Gant.

G/ Autres remarques suite aux entretiens

La région des Flandres orientales en est au stade d'échanges sur des points précis... un transfert n'est pas véritablement envisagé. Une période de sensibilisation des élus semble nécessaire avant de lancer de telles démarches de concertation.